



Assemblée générale

Cinquante-sixième session

107^e séance plénière

Mardi 9 juillet 2002, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Han (République de Corée)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 107 de l'ordre du jour (*suite*)

Réunion internationale de haut niveau chargée d'examiner la question du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

Projet de résolution (A/56/L.81)

Le Président (*parle en anglais*) : Les Membres se souviendront qu'à sa 95^e séance plénière, tenue le 11 mars 2002, l'Assemblée avait décidé d'examiner le point 107 de l'ordre du jour directement en séance plénière.

Je donne la parole au représentant du Mexique, qui va présenter le projet de résolution A/56/L.81.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation mexicaine est très heureuse de présenter à l'Assemblée générale le projet de résolution A/56/L.81, « Conférence internationale sur le financement du développement » et coparrainé par le Venezuela qui, en tant que Président du Groupe des 77 et de la Chine, a joué un rôle fondamental lors de la phase finale des négociations du Consensus de Monterrey, et le Danemark, qui assume actuellement la présidence de l'Union européenne, ainsi que l'Australie, le Canada, la Croatie, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, la République tchèque, la Macédoine, l'Ukraine et la Turquie.

La Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey constitue le point culminant d'un important processus historique qui vise à faire de la lutte contre la pauvreté le centre des priorités du développement mondial et des préoccupations de la communauté internationale. Il s'agit également de la concrétisation d'un effort gigantesque, par laquelle la lutte contre la pauvreté est menée sous la conduite de l'Organisation des Nations Unies et grâce à la mobilisation énergique et déterminée de toutes les structures de notre Organisation.

Sur la base de ce concept, l'idée de convoquer une conférence sur le financement du développement a fait son chemin à l'Assemblée générale pendant des décennies, et a mérité toute l'attention des grands esprits qui nous ont précédé. Mais c'est dans ce contexte historique, dans la combinaison des circonstances causées par la mondialisation et l'interdépendance, que notre volonté collective nous a permis d'édifier ce processus afin de progresser sur des voies nouvelles pour parvenir à un développement équitable et humain à l'échelle mondiale.

C'est en effet le résultat de nombreuses années d'efforts collectifs de la communauté des nations. Grâce à l'appui et à la détermination du Secrétaire général et de son équipe, nous avons réussi à faire ce premier pas pour mettre le thème de la pauvreté au centre de la coopération internationale, brisant d'anciennes inerties et ouvrant d'importantes brèches

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



politiques. L'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce en association avec les banques régionales de développement, les commissions régionales des Nations Unies et tous les acteurs concernés, y compris les parlementaires, la société civile et le secteur privé, pourront promouvoir de façon coordonnée le programme intégré de financement pour le développement issu du Consensus de Monterrey. Il sera toutefois nécessaire de consolider les acquis et d'avancer encore plus loin. C'est le début; devant nous s'offre la vision du Sommet du Millénaire, le grand défi collectif de Monterrey, qui est de traduire avec créativité et ambition notre plate-forme politique en actions et initiatives efficaces et de grande portée, dans un cadre de véritable coresponsabilité internationale. En adoptant le projet de résolution dont nous sommes saisis, nous donnerons naissance à ce processus et à la réalisation des engagements et des accords exprimés dans le Consensus de Monterrey.

M. Vallenilla (Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est pour le Venezuela un honneur que de figurer au rang des coauteurs de la résolution contenue dans le document A/56/L.81, « Conférence internationale sur le financement du développement ». Le Venezuela a participé activement à tout le processus qui nous a fait progresser, au cours de nombreuses années, sur le chemin de la tenue d'une Conférence internationale sur le financement du développement qui a finalement eu lieu à Monterrey, au Mexique, au début de cette année. Au cours de la dernière étape, ma délégation a eu le privilège de participer de façon encore plus active, lorsque nous avons reçu de la République islamique d'Iran la présidence du Groupe des 77, comme vient de le dire le représentant du Mexique.

À cette conférence de l'ONU, les États Membres, les organismes financiers internationaux, les organisations non gouvernementales et la société civile en général, notamment le monde des affaires, ont participé intensément à ce processus qui a débouché sur le Consensus de Monterrey.

De l'avis de la délégation vénézuélienne, tous les participants à la Conférence peuvent se féliciter des résultats obtenus. Bien que toutes nos aspirations n'aient pas abouti, ces résultats représentent un niveau de compromis international rarement atteint.

Le rapport de la conférence que nous adoptons aujourd'hui par le biais de la résolution mentionnée est la prochaine étape d'un nouveau processus au sein de

l'ONU, des institutions de Bretton Woods et de l'Organisation mondiale du commerce. Grâce à elle, nous parviendrons à la prochaine étape qui consiste à lancer la mise en oeuvre des accords exprimés à Monterrey par cette Assemblée, et par le Conseil économique et social.

Mme Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande satisfaction que je prends la parole au nom de l'Union européenne pour m'associer au Président du Groupe des 77, et nous porter coauteurs du projet de résolution A/56/L.81 qui approuve le Consensus de Monterrey. Nous exprimons notre sincère reconnaissance au Mexique, et à la région de Nuevo León et à la ville de Monterrey, qui nous ont honoré de leur hospitalité. Ils ont tous contribué au succès de la Conférence de Monterrey.

L'Union européenne est attachée à la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey afin de parvenir aux objectifs de développement convenus au niveau international. Les objectifs de développement du Millénaire sont déterminants à cet égard, et nous pensons qu'ils constituent un pas en avant important dans la réalisation de ces objectifs. De plus, nous considérons que le mécanisme de suivi de cette Conférence fait partie des efforts renforcés et élargis de l'ONU en vue de la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire, sous forme d'un suivi intégré et coordonné des conférences et des sommets de l'ONU. Nous attendons avec impatience un débat approfondi à ce sujet à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, sur le renforcement de l'ONU et sur la mise au point d'un mécanisme coordonné de suivi des conférences. Nous attendons aussi avec impatience la contribution de la session actuelle du Conseil économique et social à ce sujet.

Le Secrétaire général, en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation, soumettra un rapport concernant les mesures entreprises pour assurer un suivi durable à l'intérieur du système des Nations Unies, portant sur les accords et les engagements conclus à la Conférence, ainsi que sur les moyens d'assurer un soutien efficace du Secrétariat dans le cadre des ressources existantes, en application du paragraphe 72 du Consensus de Monterrey. Ce rapport contribuera grandement au processus actuel de réforme de l'ONU.

Dans le cadre de la réalisation de ces objectifs importants, l'Union européenne attend avec intérêt de

poursuivre la relation de travail constructive établie entre tous les partenaires et parties prenantes – une relation et un esprit ayant ouvert la voie de façon si fructueuse aux résultats obtenus à Monterrey.

Bien que l'adoption du consensus de Monterrey risque d'avoir des incidences administratives et financières, il est actuellement trop tôt pour faire une description précise et détaillée de ce que pourraient être ces incidences. Les détails de ces incidences figureront dans le rapport que le Secrétaire général présentera à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Dans la mesure où ces incidences nécessiteraient des crédits additionnels en plus des crédits disponibles qui ont été approuvés pour l'exercice biennal 2002-2003, les activités financées par ces crédits additionnels ne seront menées que si l'Assemblée générale stipule que ces crédits seront débloqués de même que des crédits extrabudgétaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution, j'annonce que, depuis la présentation du projet de résolution A/50/L.81, l'Andorre s'en est portée coauteur.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.81, intitulé « Conférence internationale sur le financement du développement ». Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.81?

Le projet de résolution A/56/L.81 est adopté (résolution 56/510).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position avant que l'on ne procède au vote sur ce projet de résolution. Avant de donner la parole aux orateurs qui souhaitent expliquer leur position, je rappelle aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine s'est ralliée au consensus pour adopter ce projet de résolution sur la Conférence internationale sur le financement du développement. Toutefois, Cuba estime que le document issu de la conférence reflète un consensus imposé et, qu'au lieu d'engagements visant à financer

le développement, il ne contient que des aumônes qui constituent un acte d'ingérence comme l'a affirmé le Président Fidel Castro.

Les engagements et les objectifs établis à Monterrey sont loin d'être suffisants pour faire face aux défis et aux grands problèmes que connaît aujourd'hui le monde en développement. Au lieu d'engagements en matière de financement de la part des pays développés, on s'est contenté d'ajouter ou de réitérer des conditions injustes et discriminatoires. Monterrey n'est même pas parvenu à élaborer un plan concret de suivi et d'application des mesures proposées. Le financement du développement continue d'être un grand point d'interrogation parmi les préoccupations internationales.

Au cours du processus préparatoire ainsi qu'au cours des négociations officieuses, la délégation cubaine a défendu avec fermeté ces positions. Cuba s'est rangé à l'avis du Groupe des 77 pour garantir l'unité indispensable de ce Groupe et l'efficacité en matière de négociation de la présidence vénézuélienne de ce groupe. Nous avons également prêté attention aux appels lancés par plusieurs pays en développement qui souhaitaient, pour le moins, disposer d'un document qui, bien qu'ayant une portée limitée et étant plein de conditions, permettrait de remettre la question du financement du développement à l'ordre du jour de la communauté internationale.

À Monterrey, Cuba n'a pas empêché l'adoption du document et n'a pas non plus demandé que l'on vote sur ce document. Cuba n'a pas formulé de réserve formelle et n'a pas non plus prononcé de discours pour expliquer sa position. S'il ne l'a pas fait c'est parce qu'il n'en avait pas besoin car la position cubaine qui se dégageait du discours du Président Fidel Castro était parfaitement limpide.

Nous devons maintenant essayer de relancer le dialogue Nord-Sud en vue de proposer des actions concrètes et d'élaborer des initiatives permettant de continuer à lutter pour modifier cet ordre économique international injuste, d'exclusion et non viable. Pour ce faire, nous avons besoin d'optimisme. Mais il faut aussi le réalisme nécessaire pour déjouer l'illusion qui conduirait à penser que le Consensus dit de Monterrey a changé le Consensus prédateur de Washington ou s'y est substitué ou qu'à Monterrey nous avons progressé dans le sens d'un ordre international plus équitable.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons précisé précédemment, il fallait régler certains détails nationaux avant que l'Inde ne puisse envisager d'adopter le document issu de la Conférence internationale sur le financement du développement. Depuis ces détails ont été réglés.

Le prochain Sommet mondial pour le développement durable, qui aura lieu à Johannesburg, est une importante conférence où la communauté internationale devra donner la preuve de son engagement politique face à la réalisation de l'objectif de développement durable. L'Inde est fermement résolue à oeuvrer en vue du succès du Sommet de Johannesburg.

Dans ce contexte, nous pensons qu'il est important de donner suite aux décisions adoptées par les grandes conférences qui se sont tenues récemment. C'est dans l'intention de conserver l'élan en faveur du Sommet de Johannesburg et de la mise en oeuvre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, et notamment des objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire, que l'Inde s'est associée au Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position. Puis-je considérer que l'Assemblée en a ainsi terminé avec son examen du point 107 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Organisation des travaux de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Chen (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence)

(*parle en anglais*) : Je voudrais faire une déclaration en ce qui concerne le débat général de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. La première liste d'orateurs sera transmise par télécopie à toutes les missions demain, 10 juillet.

Je voudrais rappeler aux représentants que, conformément à la décision 56/468 de l'Assemblée générale datée du 1er mai 2002, un temps de parole volontairement limité à un maximum de 15 minutes par délégation sera observé durant le débat général. La liste des orateurs est établie sur la base de cette limite de 15 minutes. Afin d'aider les orateurs à respecter la limite du temps de parole, un mécanisme sera installé à la tribune. Les membres voudront peut-être prendre en considération cette limite de temps dans les conseils qu'ils enverront à leurs capitales relativement à la rédaction des allocutions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Kamando (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait poser une question au Secrétariat. Nous qui venons de nos capitales pensions que l'ordre du jour annoté de la cinquante-septième session aurait été publié en juin. Or, nous n'avons toujours pas réussi à nous procurer un exemplaire de ce document. Le Secrétariat peut-il nous procurer ce document?

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Chen (Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence) (*parle en anglais*) : L'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale sera publié en juillet et, sur cette base, un ordre du jour annoté suivra.

La séance est levée à 10 h 40.